



LA CHARTE DE LA DIVERSITE EN ENTREPRISE

La SODECI est engagée dans la promotion de la diversité en entreprise et la lutte contre la discrimination. Cette diversité culturelle et religieuse est pour l'entreprise, une richesse, un levier de créativité et de productivité au service de la performance de ses opérations et de sa gestion des ressources humaines : recrutement, formation, développement des compétences, gestion des carrières et rémunération.

La volonté de dépasser le cap des déclarations d'intention dans la promotion de la diversité est une réalité au sein de la SODECI. Cette ambition se traduit par des actions concrètes.

En effet, le 27 avril 2017, monsieur Basile EBAH, son Directeur Général, a procédé à la signature de la charte de la diversité en entreprise, en présence du Vice-président de la République de la Côte d'Ivoire, M. Daniel Kablan DUNCAN et du Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), M. Jean-Marie ACKAH.

Cette charte de la diversité en entreprise se veut un outil de lutte contre la discrimination. Elle engage la SODECI à mettre en place des mesures en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi, de la diversité culturelle et religieuse pour l'atteinte des objectifs de développement durable N°5 «Parvenir à l'égalité des sexes » et N°10 « Réduire les inégalités».

Articulée autour de 7 points, la charte de la diversité en entreprise signée par la SODECI, l'invite à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines centrée sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles, favorisant la cohésion et l'équité sociale, tout en améliorant sa performance stratégique et opérationnelle.

La Charte de la diversité en entreprise et les valeurs qu'elle sous-tend, font régulièrement l'objet d'explication et de déploiement auprès de l'ensemble des collaborateurs de la SODECI et de leurs partenaires.